

Révision de la Charte du Parc Livradois-Forez
Compte-rendu du Comité de coordination technique

le 10 mars 2023

Maison du Parc Livradois-Forez – Saint-Gervais-sous-Meymont

PARTICIPANT(E)S :

- Christophe BALLEZ, Chef de pôle délégué du pôle Stratégie et animation, Direction régionale de l'Environnement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes,
- Ève RAUCH, Chargée de mission, Direction régionale de l'Environnement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes,
- Rodolphe QUÉNARD, stagiaire, Direction régionale de l'Environnement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes,
- Laurent ROBERT, Chargé de mission Montagne et territoires, Service de l'Économie agricole, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne Rhône-Alpes,
- Florence PROST, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional, Mission d'Éducation au développement durable, Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand,
- Élise NECTOUX, Conservatrice du patrimoine, Service régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- Priscille CHAPUIS, Carte archéologique de la Loire, Savoie et Haute-Savoie, Service régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires culturelles,
- Michelle JULIEN-SULLY, Responsable de la Mission Coordination et accompagnement des territoires, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme,
- Hervé LLAMAS, Directeur de l'Agence Montagnes d'Auvergne, Office national des Forêts,
- Vincent BERNARD, Responsable du service Parcs naturels régionaux, Direction de l'Environnement et de l'Écologie Positive, Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Maria Filomena Da PALMA, Chef de projets, Direction de l'Environnement et de l'Écologie Positive, Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Yannick DURAND, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Mission Coopération, Conseil départemental de la Haute-Loire,
- Carine DEMOURGUES, Cheffe de la Mission de la Coopération, Adjointe au Directeur Général Adjoint, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil départemental de la Haute-Loire,
- Valérie DUL-MICHEL, Directrice auprès du Directeur général adjoint, Conseil départemental de la Loire,
- Stéphane COMBELLES, Chef du Service Environnement et Activités de Pleine Nature, Direction de la Vitalité des Territoires, Conseil départemental de l'Allier,
- Rachel BESSE, Responsable de projets Aménagement et urbanisme, Conseil départemental de la Loire,
- Émilie GRILLE, Chargée de mission, Syndicat mixte des transports urbains thiernois,
- Sophie MEYER, Cheffe du service Développement touristique et territorial, Agglo du Puy-en-Velay,
- Nicole MAJEUNE, Directrice, Billom Communauté,
- Xavier PELLETIER, Directeur général des services, Communauté de communes Entre Dore et Allier,

- Thibaut VAUZELLE, Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge des Finances, numérique et soutien aux associations, Agglo du Pays d'Issoire,
- Arnaud CARRÉ, Pole Développement et aménagement du territoire, Directeur général adjoint Loire-Forez Agglo,
- Olivier GALLO-SELVA, Directeur général des services, Communauté de communes Ambert Livradois Forez,
- Igor GIRAudeau, Directeur général des services adjoint, Communauté de communes Ambert Livradois Forez,
- Céline BOUTELOUP, Directrice du Pôle Culture, sport et vie associative, Communauté de communes Ambert Livradois Forez,
- Dominique VERGNAUD, Directeur, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Juliane COURT, Responsable du pôle Urbanisme, Aménagement et Énergies, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Delphine GIRAULT, Responsable du pôle Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Nadine NOGARET, Responsable du pôle Biodiversité et Éducation au territoire, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Étienne CLAIR, Responsable du pôle Développement, Promotion et Valorisation, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administratif, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Claudy COMBE, Chargé de mission Révision de la Charte, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Xavier BONIN, Urbicand,
- Fabienne THEURIAU, Soberco Environnement.

Excusé(e)s :

- Éric COURNOT, Directeur adjoint, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Bastien BOUQUIN, Directeur général des services, communauté de communes Plaine Limagne,
- Sophie BOUCHET, Directrice générale des services, communauté de communes Rives du Haut Allier,
- Alexandre DUBOC, Directeur général des services, Auzon Communauté,
- Stéphanie VERGNAUD, Directrice générale adjointe, Billom Communauté,
- Marie-Jo BARDET, Directrice générale adjointe, Thiers Dore et Montagne,
- Maléka FOURNIER, Directrice générale adjointe, Thiers Dore et Montagne,
- Christophe PILI, Directeur général des services, Thiers Dore et Montagne,
- Franck DUMAÎTRE, Directeur régional adjoint, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- David LAFFITTE, Chef du Service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires, Direction Régionale Auvergne Rhône-Alpes, Office français de la biodiversité,
- Isabelle NOTTER, Directrice régionale, Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,
- Juliette TILLIARD-BLONDEL, Référente ruralité, Chargée de mission Parcs naturels régionaux,
- Guillaume VERPY, Directeur, Direction de l'Eau, de l'Environnement, de la Forêt et de l'Agriculture,
- Marie-José BRETON, Cheffe de service, Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

OBJET DE LA REUNION

Ce comité de coordination technique s'inscrit en amont du comité de pilotage du 30 mars prochain ayant pour objectif la validation du projet stratégique.

Le projet stratégique, composé d'un volet « enjeux » et d'un volet « ambitions », a été envoyé en amont aux participants. L'objectif de la réunion est de présenter les grandes lignes du projet et recueillir les remarques des participants.

Un diaporama sert de support à la réunion et identifie, sur certains sujets, des questions clés. Une synthèse des échanges est présentée ci-après.

SYNTHESE DES ECHANGES

REMARQUES CONCERNANT L'ORGANISATION GENERALE DU PROJET STRATEGIQUE

L'ordre de présentation des ambitions interroge un participant : D'après lui, l'ambition 2 est la première des ambitions que les élus souhaiteraient voir apparaître. L'ambition 1 serait plutôt l'outil qui appuierait les deux autres. Si l'ambition n°1 est laissée en premier, on risque de perdre des gens, les sujets liés au lien social, à la coopération, à la mobilisation citoyenne ne sont pas perçus comme des sujets concrets.

La précédente Charte proposait une écriture plus traditionnelle avec d'abord les patrimoines et ensuite la façon de travailler. Pour cette nouvelle Charte, l'objectif est de parler d'abord de la manière de travailler ensemble, pour que les sujets qui suivent soient mieux considérés comme l'affaire de tous.

Par ailleurs, l'ambition 1 concrétise un des fils conducteurs de la Charte qui est de ne pas aller en dessous du plancher social. Enfin, suite aux importantes évolutions institutionnelles, il apparaît important de renforcer la coopération entre les territoires et d'améliorer l'action collective, objectif visé par l'ambition 1.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, FRUGAL ET EPANOUISSANT

Introduction

- L'introduction de l'ambition semble un peu brutale pour certains du fait qu'elle commence par « le choix de la frugalité est indispensable ». Cette phrase pourrait brusquer ceux qui ne sont pas encore convaincus. Il est proposé d'inverser l'ordre des paragraphes.

Orientation 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

- Concernant les politiques sociales, celles-ci touchent les compétences des Départements et des EPCI, ce qui interroge la façon dont va être mis en œuvre cet objectif, selon l'appartenance ou non des communes au périmètre du Parc.
- Il est indiqué qu'il est préférable de cibler l'objectif qui est de réduire les inégalités sociales plutôt que de cibler les moyens concernant les politiques sociales à mettre en place.

Orientation 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

- L'enjeu de médiation est reconnu comme majeur pour les années à venir et doit viser l'ensemble des sujets de transitions qui ont tendance à cliver, faire débat, comme la forêt, les énergies renouvelables.
- Concernant la culture :

- il est indiqué que la structuration et la professionnalisation est déjà présente sur le territoire et fonctionne plutôt bien. Beaucoup de choses sont faites en termes d'éducation artistique et culturelle, mais il est proposé de différencier le territoire sur la connaissance des patrimoines et les sujets de transitions.
- La place de l'offre culturelle dans cette orientation interroge et pourrait trouver sa place plutôt dans l'orientation concernant les patrimoines.
- L'objectif visant une offre culturelle de qualité ne semble pas adapté et pourrait être mal perçu.

Orientation 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

- La place de l'hydrogène dans le mix énergétique est interrogée. La technique de stockage de l'énergie via les piles ou batteries à hydrogène ne peut être considérée comme une source d'énergie.
- L'objectif d'un taux de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie semble trop général et demanderait à être précisé pour identifier les filières à développer en priorité. Idem concernant les objectifs de réduction des consommations énergétiques qui dépendront des marges de manœuvre possibles selon les postes de consommation.
- Le rôle du foncier agricole dans la production d'énergie est interrogé : quelle place et acceptation de l'agrivoltaïsme ? La méthanisation permet de diversifier le mix énergétique, mais accepte-t-on de produire pour alimenter ces méthaniseurs ?

Orientation 1.4 : Vivre mieux et sobriement

- La notion de service public n'apparaît pas dans le projet stratégique et les responsabilités de l'État en la matière ne sont pas affichées.
- Concernant la mobilité :
 - La ligne ferroviaire pourrait être utilisée pour un usage cyclable au lieu de ne pas être utilisée comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Il semblerait possible de mettre en place des revêtements réversibles qui permettraient l'usage cyclables sans enlever les rails. L'axe entre Thiers et Ambert pourrait ainsi être valorisé pour éviter l'utilisation de la RD906 qui est plutôt dangereuse.
 - Il est important de rationaliser les déplacements et notamment ceux réalisés en voiture individuelle. Le télétravail peut réduire le nombre de déplacements.
 - La dépendance à la voiture individuelle restera une réalité sur certains territoires ruraux. Il est proposé de parler plutôt d'alternatives à l'autosolisme.

AMBITION 2 : DES BIENS COMMUNS PRESERVES POUR UN TERRITOIRE PLUS RESILIENT

Orientation 2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

- La proposition de l'objectif de préservation de certaines espèces menacées interroge : il n'est pas possible de demander au syndicat mixte de s'engager sur le maintien de certaines espèces (moule perlière / sonneur à ventre jaune) dont les populations sont en déclin.
- La contribution de la Charte à l'atteinte des objectifs de la SNAP 2030 est attendue de manière plus précise dans le projet opérationnel. Il est proposé de réfléchir en termes de méthode afin d'obtenir une vision partagée et d'inverser le regard sur les zones de protection forte. L'idée est de faire en sorte que ces zones de protection forte soient perçues comme des bénéfiques pour les territoires.
- Le syndicat mixte du Parc est attendu dans l'accompagnement des collectivités pour atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité, qui sont souvent vécus comme des injonctions venant

de l'État. L'objectif est de travailler avec les territoires et d'adapter les outils de protection aux besoins.

Orientation 2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

- L'absence de mention de la ressource en bois dans cette orientation est questionnée. La ressource en bois et les multiples fonctionnalités de la forêt sont traitées dans l'orientation 3.1.
- La façon de traiter l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) pose question. Certains disent qu'au regard des débats en cours à l'échelle nationale, il ne faut pas s'engager dans la définition d'objectifs chiffrés, mais avoir une approche plus qualitative. Toutefois, des objectifs chiffrés pourraient être demandés par l'État ; il faudrait donc *a minima* indiquer la trajectoire poursuivie par le territoire et la façon dont l'objectif sera mis en place sur le territoire. Il est toutefois évoqué le fait que l'objectif ZAN cible les SCOT par l'intermédiaire des SRADDET et que les attentes vis-à-vis des PNR concernent la maîtrise de l'urbanisation.
- Le faible nombre de friches à requalifier, évoqué sur le territoire, interroge sur la mise en œuvre de l'objectif ZAN. Les possibilités de mobilisation ou de compensation sont alors réduites.

AMBITION 3 : DES MODELES ECONOMIQUES REPENSES LOCALEMENT, FONDES SUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE

Orientation 3.1 : S'organiser collectivement pour gérer la ressource forestière, support de richesses patrimoniales et la valoriser localement au profit du territoire

- Il est important de ne pas séparer la mobilisation des bois de la gestion forestière.
- L'objectif de déploiement de documents de gestion durable est intéressant, mais il est plus important de veiller à leur mise en œuvre.
- Il faudrait également veiller à ce que les exploitations forestières prennent en compte l'existence du petit patrimoine (chemins patrimoniaux, murets, patrimoine archéologique).
- Il est préférable de travailler l'incitation / l'accompagnement plutôt que sur l'encadrement des pratiques.
- Les réflexions concernant l'adaptation des peuplements au changement climatique doivent également être intégrées dans les documents de gestion durable.

Orientation 3.2 : Promouvoir une agriculture support d'alimentation locale, favorable à la biodiversité, respectant les structures paysagères et permettant aux agriculteurs de vivre de leur revenu

- Il est proposé d'inciter l'utilisation du bois pour les nouvelles constructions agricoles.
- Le pastoralisme n'est pas évoqué dans le projet stratégique alors qu'il est assez présent sur le territoire et qu'il pourrait être intéressant pour reconquérir des espaces enrichis ou bien pour réduire les risques d'incendie. Il est noté une demande croissante pour le sylvopastoralisme.
- Il est demandé d'insister davantage sur les outils de transformation locale, indispensables au développement des circuits courts.

Orientation 3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

- La formulation de l'orientation concernant l'adaptation des entreprises à l'évolution des attentes sociétales peut être mal interprétée et vécue comme une injonction. L'objectif est davantage d'aider les entreprises qui le souhaitent à faire évoluer leur organisation. Le financement de réseaux d'entreprises pourrait également être conditionné à certaines pratiques ou engagements.

Orientation 3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines

- Concernant la station de Chalmazel, un développement « 4 saisons » est en réflexion et mériterait d'être passé au filtre des valeurs Parcs.
- Plutôt que d'encadrer les pratiques impactantes, il est préféré insister davantage sur la médiation, l'accompagnement, l'incitation.
- L'utilisation de la ligne ferroviaire comme itinéraire cyclable est de nouveau proposée.